

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 28 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 22 AVRIL 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMÉR - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES

POUVOIRS :

- M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : FOURNITURES ELECTRIQUES : ATTRIBUTION DES MARCHES

Les marchés relatifs à l'acquisition de diverses fournitures électriques, pour les besoins des services techniques et de la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement, sont arrivés à échéance.

Une consultation a été lancée le 12 janvier 2016 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Les marchés sont passés pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, reconductibles trois fois, sous la forme des marchés à bons de commande en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

La consultation est divisée en 13 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé.

- Lot n° 1 (coffrets et armoires électriques) : 4 000 € HT minimum pour une année
- Lot n° 2 (protections et appareillages modulaires) : 5 000 € HT minimum pour une année
- Lot n° 3 (appareillages, boîtes et petits équipements) : 5 000 € HT minimum pour une année
- Lot n° 4 (programmation, régulation et gestion) : 1 000 € HT minimum pour une année
- Lot n° 5 (distribution, accessoires de raccordement et de câblages) : 3 000 € HT minimum pour une année
- Lot n° 6 (éclairage, sources et appareils) : 5 000 € HT minimum pour une année
- Lot n° 7 (protection, sécurité, génie climatique et parafoudre) :

5 000 € HT minimum pour une année

Lot n° 8 (composants d'automatisme industriels) : 3 000 € HT minimum pour une année

Lot n° 9 (démarreurs progressifs) : 1 000 € HT minimum pour une année

Lot n° 10 (variateurs de fréquence) : 3 000 € HT minimum pour une année

Lot n° 11 (mesures, piles, contrôle d'accès, sonorisation et réception) : 1 000 € HT minimum pour une année

Lot n° 12 (conducteurs électriques) : 8 000 € HT minimum pour une année

Lot n° 13 (composants d'automatisme bâtiments) : 300 € HT minimum pour une année

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 29 février 2016, a d'une part procédé à l'admission des candidatures des entreprises soumissionnaires et, d'autre part, à l'enregistrement des offres.

Après présentation d'un rapport d'analyse des offres circonstancié et détaillé, la CAO, réunie le 26 avril 2016, a procédé à l'attribution des marchés sur la base des détails quantitatifs estimatifs fournis, comme suit :

- Lots 2,3,4,6,11 et 12 : COMPTOIR DU SUD OUEST
- Lots 5,7,8 et 9 : SCT TOUTELECTRIC
- Lot n° 10 : ESO SUD OUEST
- lot n° 13 : ID AUTOMATISME

Le lot n° 1 a été déclaré sans suite. Il fera l'objet d'un futur marché comprenant la fourniture ainsi que la pose de coffrets et d'armoires par une entreprise extérieure.

Les crédits correspondants sont inscrits aux Budgets de la Ville et de la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement, exercices 2016 et suivants. Les montants des différents marchés seront identiques en cas de reconduction et ce pour l'ensemble des lots.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés attributaires, ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160428-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Avril 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».